



ANNÉE 2010  
5<sup>ème</sup> séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL  
de la séance du jeudi 14 octobre 2010**

L'an deux mille dix, le jeudi 14 octobre, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Eric GAY**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M<sup>mes</sup> BRIZARD, DALY, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, IEKAWÉ, LAGARDE, LAUOUVEA, LEQUES, MILLET, MOINDOU, OHLEN, SANMOHAMAT, SIO-LAGADEC, VOISIN et WAHUZUE-FALELAVAKI, ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, DE GRESLAN, GAY, LASNIER, MICHEL, MULIAKAAKA, NATUREL, PABOUTY, REGENT, SALIGA, VENDEGOU, VITTORI et WAMYTAN.

Étaient absents excusés : M<sup>mes</sup> ANDREA-SONG, ARLIE, LIGEARD, PASCO et ROBINEAU, ainsi que MM. FROGIER, LAZARE, LEROUX, MARTIN et SAM.

Procurations de :

M <sup>me</sup> ANDREA-SONG	à	M <sup>me</sup> WAHUZUE-FALELAVAKI ;
M <sup>me</sup> ARLIE	à	M <sup>me</sup> DALY ;
M. FROGIER	à	M. GAY ;
M. LAZARE	à	M. BRIAL ;
M <sup>me</sup> LIGEARD	à	M. NATUREL ;
M. MARTIN	à	M. VITTORI ;
M <sup>me</sup> PASCO	à	M <sup>me</sup> SANMOHAMAT ;
M <sup>me</sup> ROBINEAU	à	M <sup>me</sup> OHLEN ;
M. SAM	à	M. LASNIER.

L'exécutif de la province était représenté par M. GAY, premier vice-président, M. MICHEL, deuxième vice-président et Mme LAGARDE, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :

M. BACKES, secrétaire général adjoint ;

M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;

Mme HAMDACHE, chargée de mission à la cellule du contrôle de gestion (SG) ;

M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI) ;

M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;

Mme MARTINI, directrice de l'environnement par intérim (DENV) ;

Mme MUNKEL, directrice de l'équipement (DEPS) ;

M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;

M. BEAUJEU, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;

Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA).

\* \* \*

**Rapport n° 112-2010/APS : Projet de délibération portant élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Thio.**

La délibération modifiée 5-96/APS du 11 avril 1996 a prescrit sur la commune de Thio l'élaboration d'un plan d'urbanisme directeur (PUD). Les études ont été menées par l'agence d'urbanisme et d'aménagement pour aboutir au rendu public en juillet 1999 (délibération 13-99/APS du 20 juillet 1999 rendant public le PUD de Thio).

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 25 septembre 1999 au 10 novembre 1999 (arrêté 1470-99/PS du 17 septembre 1999 soumettant à enquête publique le PUD de Thio), a abouti à un avis favorable avec des réserves qui ont été levées partiellement en mai 2000.

Il apparaît aujourd'hui que le projet de PUD alors établi ne correspond plus, non seulement à la réalité du terrain, mais aussi au projet politique de la nouvelle équipe municipale qui souhaite désormais traduire ce projet au travers du PUD.

Il convient en conséquence de procéder à nouveau à l'élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Thio.

- Adopté à l'unanimité -

\* \* \*

**Rapport n° 1358-2010/APS : Projet de délibération portant élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore.**

La délibération modifiée n°51-93/APS du 17 septembre 1993 a prescrit sur la commune du Mont-Dore l'élaboration d'un plan d'urbanisme directeur (PUD). Les études ont été menées par l'agence d'urbanisme et d'aménagement pour aboutir au rendu public en août 1996 (délibération n°37-96/APS du 13 août 1996 rendant public le PUD du Mont-Dore).

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 2 février au 31 mars 1998 (arrêté n°119-98/PS du 21 janvier 1998 soumettant à enquête publique le PUD du Mont-Dore), a abouti à un avis défavorable.

Au vu de l'étendue de la commune et des différences de territoires entre la « partie agglomérée et le « grand Sud », le PUD a été scindé en deux parties par la délibération n°28-2001/APS du 14 novembre 2001.

Le développement urbain dans l'agglomération du Grand Nouméa, les évolutions du cadre réglementaire (notamment en matière de constructibilité en zone inondable), les écueils de la procédure d'élaboration du PUD (avis de l'enquête publique, scission du PUD, etc.), imposent une refonte du document initial.

Il convient en conséquence de procéder à nouveau à l'élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore

- Adopté à l'unanimité -

\* \* \*

**Rapport n° 1369-2010/APS : Projet de délibération portant élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Païta.**

La délibération modifiée n°52-93/APS du 17 septembre 1993 a prescrit sur la commune de Païta l'élaboration d'un plan d'urbanisme directeur (PUD). Les études ont été menées par l'agence d'urbanisme et d'aménagement pour aboutir au rendu public en mars 2002 (délibération 07-2002 APS du 13 mars 2002 rendant public le plan d'urbanisme directeur de la commune de Païta).

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 28 août au 11 octobre 2002 (arrêté n° 1041-2002/PS du 21 août 2002 soumettant à enquête publique le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Païta), a abouti à un avis défavorable.

Le développement urbain dans l'agglomération du Grand Nouméa, les évolutions du cadre réglementaire (notamment en matière de constructibilité en zone inondable), les écueils de la procédure d'élaboration du PUD (avis de l'enquête publique, etc.), imposent une refonte du document initial.

Il convient en conséquence de procéder à nouveau à l'élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune de Païta,

- **Adopté à l'unanimité** –

\* \* \*

**Rapport n° 1619-2010/APS : Projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 2 au traité de concession et au cahier des charges du traité de concession de la zone d'aménagement concerté de PANDA et habilitant le président à le signer.**

L'avenant n° 2 au traité de concession et au cahier des charges du traité de concession de la zone d'aménagement concerté de PANDA porte d'une part, sur la modification du terme de la concession, désormais fixé au 31 décembre 2020, et d'autre part, sur l'adaptation des modalités d'imputation de la rémunération du concessionnaire au compte de l'opération, en lissant le montant de la rémunération sur la période, sans en modifier les bases de calcul ; le niveau total de rémunération au bilan est inchangé.

- **Adopté à l'unanimité** –

\* \* \*

**Rapport n°1614-2010/APS : Projet de délibération portant approbation de l'avenant n° 3 au traité de concession et au cahier des charges du traité de concession de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa sur Mer et habilitant le président à le signer.**

A l'instar de l'avenant précédent, l'avenant n° 3 au traité de concession et au cahier des charges du traité de concession de la zone d'aménagement concerté de la ZAC de Dumbéa sur mer vise à modifier le terme de la concession, désormais fixé au 31 décembre 2024 et lisser rémunération du concessionnaire au compte de l'opération.

- **Adopté à l'unanimité** –

\* \* \*

**Rapport n° 1610-2010/APS : Projet de délibération portant approbation du compte rendu financier 2009 de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa sur Mer.**

Il est proposé à l'assemble de province d'approuver le compte rendu financier 2009 de la zone d'aménagement concerté de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa sur Mer.

- **Adopté à l'unanimité** –

\* \* \*

**Rapport n° 1645-2010/APS : Projet de délibération accordant une garantie d'emprunt de la province Sud aux emprunts souscrits par la société d'équipement de la nouvelle Calédonie (SECAL) dans le cadre d'une restructuration du financement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur Mer.**

Le projet de délibération proposé a pour objet d'accorder une garantie d'emprunt de la province Sud aux emprunts souscrits par la société d'équipement de la nouvelle Calédonie (SECAL), auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et de l'Agence française de développement (AFD), dans le cadre d'une restructuration du financement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur Mer. Cette restructuration se traduit par un réaménagement des prêts existants avec un allongement de la durée et le différé de remboursement des emprunts en cours pour l'AFD et un refinancement global pour la CDC.

- Adopté à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1644-2010/APS : Projet de délibération portant approbation du compte rendu financier 2009 de la zone d'aménagement concerté de PANDA.**

Il est proposé à l'assemblée de province d'approuver le compte rendu financier 2009 de la zone d'aménagement concerté de PANDA.

- Adopté à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1707-2010/APS : Projet de délibération portant relèvement d'autorisations de programmes.**

Il est proposé d'ajuster trois autorisations de programme (AP) ouvertes au budget provincial, pour mener à bien les investissements suivants :

- le centre des activités nautiques de la Côte Blanche sur AP n° 15-2006-4,
- l'aménagement du domaine de Déva sur AP n° 25-2010-1,
- les opérations du contrat d'agglomération 2006-2010 sur AP n° 45-2006-19 et 45-2006-20.

- Adopté à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1679-2010/APS : Projet de délibération fixant les conditions de souscription d'un emprunt pluriannuel auprès de l'Agence française de développement.**

Dans le cadre du partenariat financier et technique pluriannuel engagé entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la province Sud, il est proposé l'instruction d'un financement pluriannuel d'un montant maximal de 3,579 milliards XPF soit 30 millions d'euros répartis sur deux ans aux conditions du prêt aux collectivités locales (PCL). La souscription de cet emprunt pluriannuel a pour objectif de permettre à la province Sud de financer un certain nombre d'investissements programmés sur les exercices 2010 et 2011, dans les domaines l'habitat social, la haute qualité environnementale et l'aménagement du type transport en commun en site propre (TCSP), notamment qui sont les programmes éligibles, au titre des emprunts aidés par l'AFD.

- Adopté à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1452-2010/APS : Projet de délibération fixant le tarif des interventions du service topographique et foncier de la direction du patrimoine et des moyens.**

Par délibération modifiée n° 84-90/APS du 11 juillet 1990, le service topographique et foncier de la direction du patrimoine et des moyens est habilité à procéder, pour le compte des collectivités, à des interventions topographiques dont les tarifs sont également fixés par le texte. Il est proposé d'abroger la délibération modifiée n° 84-90/APS du 11 juillet 1990 afin, d'une part, de revaloriser les tarifs qui ne correspondent plus à la valeur réelle des prestations et, d'autre part, d'élargir les bénéficiaires de ces interventions aux particuliers pour combler un vide juridique.

- **Adopté** à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1526-2010/APS : Projet de délibération fixant les prix de vente des produits issus de la biofabrique d'auxiliaires des cultures.**

Le projet de délibération proposé a pour objet de fixer les prix de vente des produits issus de la biofabrique d'auxiliaires des cultures, destinés à la lutte contre l'aleurode, l'un des principaux ravageurs des cultures maraîchères. Cette technique de lutte contre les ravageurs des cultures qui permet de limiter le recours à la protection phytosanitaire conventionnelle à base de pesticides s'inscrit en faveur d'un développement durable de la production agricole, en limitant son impact sur l'environnement et en répondant aux attentes des consommateurs.

- **Adopté** à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1436-2010/APS : Projet de délibération autorisant le transfert du traité de concession établi avec la VDE Express à la Savexpress.**

Il s'agit d'autoriser le transfert du contrat de concession de délégation de service public établi avec la VDE Express à la Savexpress qui constitue une condition préalable de l'opération de fusion par absorption de la SA VDE EXPRESS par la SEML SAVEXPRESS entérinée par les conseils d'administration de ces dernières le 29 juin 2010.

- **Adopté** à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1597-2010/APS : Projet de délibération approuvant l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public de transports suburbains de personnes du grand Nouméa et habilitant le président à le signer.**

L'avenant n° 8 au contrat de délégation de service public de transports a pour objet :

- la fixation des charges prévisionnelles de l'exercice 2009,
- la fixation des charges et des recettes prévisionnelles de l'exercice 2010 ainsi que la clarification des différents postes de charges.

- **Adopté** à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1584-2010/APS : Projet de délibération portant adhésion de la province Sud à l'association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).**

Il est proposé d'adhérer à l'association finances – gestion – évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE), créée le 17 février 2000, afin de permettre à la cellule de contrôle de gestion de la province Sud de bénéficier des services de cette association qui réunit les professionnels des finances,

de la gestion, de l'évaluation des politiques publiques et propose des échanges de savoirs et de savoir-faire pour diffuser un acquis professionnel par l'information, le débat et la formation.

- **Adopté** à l'unanimité –

\* \* \*

**Rapport n° 1698-2010/APS : Projet de délibération relatif à l'adhésion de la province Sud au groupement d'intérêt public « Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Calédonie ».**

Plusieurs démarches partenariales et transversales comme le programme Forêt sèche, les comités de gestion des biens inscrits au patrimoine mondial de l'humanité, le programme Zonéco et l'initiative française sur les récifs coralliens (IFRECOR) montrent tout l'intérêt d'un regroupement des compétences, des volontés et des moyens en Nouvelle-Calédonie.

Ces différentes considérations ont abouti à la création d'une organisation de coopération entre partenaires publics et privés dédiée aux milieux naturels néo-calédoniens : le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

- **Adopté** à l'unanimité –

\* \* \*

**Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs :**

Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (P.U.D.) de la commune du Mont-Dore :

Désignation de **mesdames Isabelle OHLEN, Rusmaeni SANMOHAMAT et de monsieur Frédéric de GRESLAN.**

- **Adopté** à l'unanimité -

Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (P.U.D.) de la commune de Païta :

Désignation de **messieurs Frédéric de GRESLAN, Georges NATUREL, Alésio SALIGA.**

- **Adopté** à l'unanimité -

Au comité d'étude d'élaboration et de révision du plan d'urbanisme directeur (P.U.D.) de la commune de Thio :

Désignation de **mesdames Corine DAVID, Henriette FALELAVAKI, Odette MOINDOU.**

- **Adopté** à l'unanimité -

Modification des représentants de la province Sud au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société anonyme d'économie mixte « Mwe Ara » :

- au conseil d'administration :

La mise aux voix a été rendue nécessaire compte tenu de la présence d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Etaient candidats : cinq candidats pour quatre postes à pourvoir :

Madame Isabelle OHLEN pour l'Avenir ensemble

Monsieur Sylvain PABOUTY pour le FLNKS

Madame Nicole ANDREA-SONG pour le RUMP

Monsieur Eric GAY pour le RUMP

Monsieur Philippe MICHEL pour Calédonie ensemble.

**Ont obtenu :**

Madame Isabelle OHLEN (27 voix : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), Le FLNKS (4 voix), et M. Régent (1 voix)*). *Abstention de Calédonie ensemble (11 voix) et de madame Brizard (1 voix)*.

Monsieur Sylvain PABOUTY (27 voix : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), Le FLNKS (4 voix), et M. Régent (1 voix)*). *Abstention de Calédonie ensemble (11 voix) et de madame Brizard (1 voix)*.

Madame Nicole ANDREA-SONG (27 voix : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), Le FLNKS (4 voix), et M. Régent (1 voix)*). *Abstention de Calédonie ensemble (11 voix) et de madame Brizard (1 voix)*.

Monsieur Eric GAY (27 voix : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), Le FLNKS (4 voix), et M. Régent (1 voix)*). *Abstention de Calédonie ensemble (11 voix) et de madame Brizard (1 voix)*.

Monsieur Philippe MICHEL (12 voix : *Calédonie ensemble (11 voix), madame Brizard (1 voix)*). *Ont voté contre : Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), Le FLNKS (4 voix), et M. Régent (1 voix)*.

Désignation de **mesdames Nicole ANDREA-SONG, Isabelle OHLEN** et de **messieurs Eric GAY, Sylvain PABOUTY**.

- **Adopté** -

- à l'assemblée générale :

Désignation de **monsieur Eric GAY**.

- **Adopté** à l'unanimité -

Au comité interne scientifique du groupement d'intérêt public CNRT « Nickel et son environnement » :

**Le secrétaire général ou son représentant** remplace le directeur de l'environnement.

- **Adopté** à l'unanimité -

Au comité de pilotage de Goro Nickel :

**Madame Alexandra PASCO** remplace madame Dominique DALY.

- **Adopté** à l'unanimité -

Au conseil d'administration de la Société Calédonienne de Transports aériens AIR CALEDONIE « AIRCAL » :

Renouvellement du mandat d'administrateur de **monsieur Pierre BRETEGNIER**.

- **Adopté** à l'unanimité -

\* \* \*

La séance a été levée à 11 heures 37.

**Le premier vice-président**

**Eric Gay**